

CACIB

**Cages gratuites
en nombre limité**

ENTREE DES CHIENS
à partir de 8 h

DEBUT DES JUGEMENTS
9 heures

CONFIRMATIONS SEULES
le samedi 2 juin 2012
de 14 h 30 à 17 h

Renseignements :
04 78 84 07 22
de 14 h à 18 h

LYON
Eurexpo Chassieu

DIMANCHE
3 JUIN 2012

**Grand Prix
du Président
de la République.**

**CYNOPRINT dotera l'exposition
d'un voyage à la Crufts 2013.**

CACS

2 clôtures :
7 et 16 mai 2012
+ 10 € entre ces 2 dates

**Restauration rapide
au sein de l'exposition**
Parking gratuit

Engagements par internet :
www.cynoprint.com
**Païement sécurisé
par carte bancaire**

JURY PRESENTI

1^{er} groupe

Chiens de Berger Belge, SchipperkeM. THEVENON B.
Chien Loup Tchecoslovaque (cl. J., P. et V.)M. GRIOL
Chien Loup Tchecoslovaque (Autres classes)Mme MERY
Berger AllemandM. BOURHOVEN
Berger de Beauce, Berger de Brie, Berger Picard,
Berger des PyrénéesM. PECOULT
Colley, Berger AustralienM. BRASSAT-LAPEYRIERE
Chien loup de Saarloos, Berger Blanc Suisse,
Bouvier Australien, des Ardennes, des FlandresM. SCHAFFNER
Bearded Collie, Border Collie, Berger des Shetland, Bobtail,
Welsh Corgi, Berger de l'Est et Italiens et autres races du groupe.....M. DUPAS

2^e groupe

Shar-Pei, Dogue de BordeauxM. ISTAS
Pinschers, Affenpinscher, SchnauzersMme MEYER
Terrier Noir RusseMme FROELICH
Dogue Argentin, Mastiff, BullmastiffMme CHOISY
Bulldog, Dogue Allemand, Fila Brasileiro, Dogue des Canaries.....M. GARNERO
Berger d'Anatolie, Chien de Montagne des PyrénéesM. PECOULT
Spéciale Saint-Bernard, Dogue du Tibet,
Terre-Neuve, Landseer, Leonberg, Mâtin des Pyrénées,
HovawartMme MACH (CH)
Spéciale Bouvier SuissesMme BARDET
Spéciale Cane Corso, Spéciale Mâtin Napolitain,
Dobermann, Boxers, Rottweiler et autres races du groupe.....M. SOULAT

3^e groupe

Spéciale Fox TerrierM. CALAIS
Jack Russel et Parson RusselM. GRUNHEID
Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Skye Terrier,
Terrier Ecosais, West Highland White Terrier,
Terrier AustralienMme FROELICH
Yorkshire TerrierM. MATTERA
Spéciales Bull Terrier, Bull Terrier du Staffordshire,
Terrier de Chasse AllemandM. ESCOFFIER
Spéciale American StaffordshireM. DEVITT
Airedale et Terriers Divers et autres races du groupe.....Mlle BIGAUT

4^e groupe

Tous les TeckelsM. KERIHUEL

5^e groupe

Spéciale Chiens Nordiques,
Spéciale Spitz Allemands et ItalienM. GRIOL
Basenji (cl. J., P. et V.)Mme BOTTUSSI-JOCQUEL
Spéciale Akita Américain, EurasierMme MERY
Spéciale Chow-Chow, Basenji (autres classes)
Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Podenco Cirneco,M. GRUNHEID
Malamute, Husky Sibérien et autres races du groupeMme MEYER

6^e groupe

Chien de Saint Hubert, Chiens Vendéens, Billy, Poitevin,
Français Blanc et Noir, Grand Anglo Français, Porcelaine;
Chiens de Gascogne, Ariégeois, Basset HoundM. BOITARD
Beagle, Beagle Harrier, Fauves de Bretagne,
Griffon Nivernais, Chiens courants suisses,
Basset Artésien Normand, Rhodesian RidgebackM. MASUEZ
DalmatienM. MATTERA

7^e groupe

Spéciale Braque AllemandM. CRETINON
Braque Saint-Germain, Braque Italien, Braque Hongrois,
Epagneul de St Usuge, Epagneul BretonM. EYMAR-DAUPHIN
Spéciale Setter Anglais,
Spéciale Pointer, Setter IrlandaisM. REGNIER
Spéciale Braque d'Auvergne,
Spéciale Braque Français,
Spéciale Epagneuls de MunsterM. LASSANDRE
Spéciale DrahthaarMME CALAIS-ADRIANSEN
Spéciale Setter Gordon,
Spéciale Epagneul Français,
Braque de Weimar, Braque du Bourbonnais
Bleu Picard, Korthal et autres races du groupeM. GUILBERT Y.

8^e groupe

Golden Retriever et autres RetrieversM. LE ROUEIL
Retriever à poil plat (Flat),
Cocker Anglais, Springer AnglaisMme GAGGERO
Cocker Américain, Barbet, Lagotto
et autres races du groupeM. KERIHUEL

9^e groupe

Spéciale Bichons et Petit Chien LionM. MATTERA
Cavalier King Charles et Epagneul King Charles,
Coton de Tuléar, Chien Chinois à Crête, Caniches
Epagneul Japonais et Epagneul Pékinois,
Papillon et Phalène, Petit Chien RusseM. BLANGINO
Spéciale Griffon Belge, Griffon Bruxellois,
Petit Brabançon, ChihuahuaMme BOTTUSSI-JOCQUEL
Lhasa ApsoM. ISTAS
Spéciale Carlin et Terrier de Boston,
Epagneul Tibétain, Shih Tzu, Terrier TibétainM. CONDO (I)
Bouledogue Français (autres classes)Mme DENIS
Bouledogue Français (cl. J., P. et V.)M. ESCOFFIER

10^e groupe

Spéciale Whippet,
Spéciale Lévrier Afghan et Saluki,
Spéciale Lévrier Irlandais et EcosaisMme RUNSTEN (SUÈDE)
Barzoi, Azawakh, Lévrier Espagnol, Sloughi,
Greyhound PLI et autres races du groupeMme LOMBARD

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S. - C.A.C.I.B.



L'exposition se tiendra à LYON, Parc des Expositions Eurexpo, le 3 juin 2012.
ARRIVÉE ET JUGEMENT – Les chiens devront être présents dans l'enceinte de l'exposition à partir de 8 h précises. Les jugements commenceront à 9 h précises en non stop.

LOGEMENT – Des cages gratuites seront à disposition en nombre limité. Pas de réservation préalable. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages ; seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS – Les chiens classés ne pourront quitter l'exposition avant 17 h. Aucune autorisation de sortie ne pourra être accordée. Un bar-restaurant sera installé à l'intérieur de l'exposition.

TOILETTAGE : il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

COUPE D'OREILLES : conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite. Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ;
 - des chiens aveugles ou estropiés ;
 - des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ;
 - des chiens visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits ;
 - des chiens dangereux.
- des chiens de 2^e catégorie dont les propriétaires ne pourraient présenter leur déclaration en mairie et leur certificat de vaccination antirabique en cours de validité.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. En ce qui concerne les juges, ils pourront présenter des chiens ne leur appartenant pas le jour où ils n'offrent pas. A partir du moment où ils font partie du jury d'une exposition, ils ne pourront en aucun cas présenter le jour où ils officieront, mais leurs propres chiens pourront être présentés par leur conjoint, leurs enfants ou des tierces personnes dans toutes les races qu'ils ne jugent pas ce jour-là. Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI et inscrits à un livre d'origine reconnu par la FCI (livre d'attente inclus).

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ;
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition ;
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe Elevage et Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

d) Les chiens de 2^e catégorie ne justifiant pas de la déclaration de mairie et non muselés.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

CLASSE INTERMÉDIAIRE - (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Ouverte et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion). Pour les chiens âgés de plus de 15 et moins de 24 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) – Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) – Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant la date de clôture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION – Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS mais elle donne droit à l'attribution du CACIB en concurrence avec le CACS issu des classes Intermédiaire, Ouverte et Travail.

CLASSE JEUNE – Pour tous chiens âgés de plus de 9 et moins de 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS, ni au CACIB.

CLASSE PUPPY - Pour tous chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans (comptés à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, ni du CACIB.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy et Vétéran.

Autres classes :

HORS CONCOURS - Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

ÉLEVAGE – (classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 à 5 de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de mêmes race et variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux sujets de mêmes race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

MEUTE – Chiens courants : pour six chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire dont trois chiens doivent être engagés dans la classe Travail.
Terriers et Teckels : pour les six Terriers ou les six Teckels, le propriétaire doit justifier que ses trois chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail et qu'il est titulaire de l'attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut présenter son chien. Les engagements pris par Internet sont majorés de 1 euro par chien pour frais de traitement.

CLÔTURES DES ENGAGEMENTS – Les engagements contractés par courrier devront être envoyés au plus tard le 7 mai ou le 18 mai 2012 (voir tarifs page 3). Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de la poste de départ) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

Les engagements contractés par internet sont majorés de 1 € par chien pour frais de traitement bancaires et postaux. Les clôtures sont fixées au 7 mai et 21 mai (minuit).

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés, sous déduction d'une somme de 10% du montant pour frais de secrétariat.

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "service vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé ;
- e) des chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées (voir paragraphe "coupe d'oreilles").

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

CACS – Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" en classes Ouverte, Travail ou Intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

CACIB – Les propositions de CACIB ne sont autorisées que dans les classes suivantes : Ouverte, Travail, Intermédiaire et Champion. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge de 15 mois à l'ouverture de l'exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. La classe "Jeune" ne peut prétendre à l'attribution du CACIB. Les juges font les propositions de CACIB d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un livre d'origine reconnu. Il appartient à la FCI de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du CACIB. Les chiens inscrits à un livre d'origine d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié dont le livre d'origine est reconnu par la FCI, peuvent seuls être acceptés à l'exposition. Le CACIB ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif à condition d'être de mérite exceptionnel. Les chiens proposés pour le RCACIB peuvent obtenir le CACIB si le chien proposé pour le CACIB :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International.

En cas d'attribution d'un seul CACIB pour plusieurs variétés d'une même race ou dans le cas d'une race trop nombreuse, jugée par deux jugés différents, le juge chargé d'attribuer le CACIB sera désigné par avance par la société organisatrice et cette désignation sera portée au catalogue à la connaissance des exposants. Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la SCC en ce qui concerne le CACS et par la FCI pour l'attribution du CACIB.

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées

et être accompagnées d'une caution de 80 € qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.
RESPONSABILITÉ – La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

Récompenses : les coupes et prix spéciaux non retirés à la clôture de l'exposition resteront acquis à la société.

AGE MINIMUM EXIGE POUR LA CONFIRMATION

1^{er} Groupe* : 12 mois sauf :
Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres.....15 mois

ATTENTION : les **BORDER COLLIE** ne sont confirmés que dans des épreuves sur troupeau. Se renseigner auprès du club au 05 63 02 29 00

2^e Groupe : 12 mois sauf :
Schauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet,

Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro,

Chien de Montagne Portugais, Rafoero de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer,

Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois.....15 mois

3^e-4^e Groupes.....12 mois

5^e Groupe : 12 mois sauf :
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario,

Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibienco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland.....15 mois

6^e Groupe : 12 mois sauf
Rhodesian Ridgeback15 mois

7^e Groupe :12 mois

8^e Groupe : 12 mois sauf :
Retrievers.....15 mois

9^e Groupe : 12 mois sauf :
Épagneuls Pékinois et Japonais10 mois

10^e Groupe : 15 mois sauf :
Whippet, Petit Lévrier Italien12 mois

TRES IMPORTANT - PROPHILAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Pour les chiens de la 2^e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat ;
- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1. Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondants.
2. L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.
Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

Chiens de 2^e catégorie

- Il est prévu pour les chiens de 2^e catégorie :
- le certificat de vaccination antirabique,
 - le port de la muselière dans les lieux publics,
 - les expositions où le public est admis (hors cages et rings) sont assimilées à un lieu public,
 - le récépissé de déclaration à la mairie,
 - l'attestation d'assurance.

Publicité dans le catalogue de l'exposition

1 page.....77 €

1/2 page.....46 €

1/4 page31 €

Texte, photo et règlement sont à adresser avant le 16 mai 2012

**DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVoyer À LA SCRA SECTION RHÔNE
EXPOSITION DE LYON - 3 juin 2012 Renseignements : 04 78 84 07 22 de 14 h à 18 h**

Cadre réservé

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la avant le 16 mai 2012 dernier délai à :
Société Canine Rhône-Alpes - 269 rue Francis de Pressensé 69100 VILLEURBANNE

JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- votre règlement à l'ordre de la SCRA
- la photocopie des justificatifs pour les engagements en classe travail et champion
- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou en provenance de l'étranger
- **Une enveloppe timbrée à votre adresse** pour recevoir l'accusé de réception qui vous servira de carte d'entrée
- pour les membres SCRA : joindre une photocopie de la **carte d'adhérent 2012**.

Identification (obligatoire) _____ N° LO (Livre d'origine) _____
(puce ou tatouage) (obligatoire)

Nom du chien _____

Race _____

Taille
Schnauzers, Pinschers, Parson/Jack Russel, Teckels, Spitz, Podenco Portugais, Braque Français, Bull Terrier, Caniches, Chiens à Peau Nue.

Couleur
Bergers Belges, Bergers de Brie, Puli, Dobermanns, Pinschers, Schnauzers, Boxers, Dogues Allemands, Elkound, Spitz, Chow-Chow, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Cavalier King Charles, Bouledogues, Carlins.

Poil
Bergers Allemand, Blanc Suisse, des Pyrénées, Hollandais, Collies, Serra de Estrella, Saint Bernard, Fox-Terrier, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braques de Weimar, Hongrois, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahuas, Petit Chien Russe.

Poids
Pékinois, Epagneul Japonais, Papillons, Phalènes.

Date de naissance _____ Sexe : Mâle Femelle Confirmation demandée (doit impérativement être engagé dans une classe individuelle)

Nom du père _____

Nom de la mère _____

Nom du producteur : M. Mme, Mlle _____
(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Propriétaire : M. Mme, Mlle _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____ Téléphone _____

Classe d'engagement Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Vétéran

Ne concourant pas (ni jugé, ni confirmé)

Meute Paire Couple

Lot élevage Classe élevage

	jusqu'au 7 mai		du 8 au 16 mai		Sommes adressées
		(*)	(*)	(*)	
Pour le 1 ^{er} chien (catalogue compris)	40 €	36 €	50 €	46 €	
Pour les 2 ^e et 3 ^e chiens (chacun)	34 €	30 €	44 €	40 €	
A partir du 4 ^e chien (chacun)	26 €	22 €	36 €	32 €	
Puppy	25 €	21 €	35 €	31 €	
Vétéran, Hors concours	10 €	10 €	20 €	20 €	
Meute (au moins 6 chiens) <i>Tous en classe individuelle</i>	76 €	76 €	86 €	86 €	
Chiens suivants de la meute	16 €	16 €	26 €	26 €	
Paire - Couple.....	10 €				
Classe lot d'élevage (1 chien + 3 à 5 descendants)	16 €				
Elevage (3 à 5 chiens même producteur)	16 €				
Adhésion SCRA (facultatif)	18,30 €				
Carte accompagnateur**	3 €				
Total du règlement					

Classes travail et champion : voir précision au verso.
Joindre impérativement les copies des titres.
Si vous engagez par internet, vous devez envoyer les copies des certificats à Cynoprint :
• par mail : wouaf@cynoprint.com
• ou par fax : 04 74 21 75 41
En l'absence de justificatifs, le chien sera inscrit en classe ouverte.

Je certifie sincères et véritables les renseignements figurant sur la présente feuille. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Canine Rhône-Alpes de toute responsabilité du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chénil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions du règlement notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h.

Fait à _____,

le _____ 2012

Signature :

Réglement libellé à l'ordre de la SCRA Chèque Mandat-cash

Etrangers :

uniquement par mandat international, joindre photocopie.

* Réduction réservée aux membres de la SCRA à jour de leur cotisation de l'année en cours : joindre photocopie de la carte 2012

** Gratuite si plus de 3 chiens

Les demandes d'engagement non accompagnées de leur règlement seront refusées. - Aucun engagement ne sera accepté après le 16 mai 2012

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR (joindre justificatif)

pour les classes Travail et Champion, les titres doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements

CLASSE TRAVAIL

CHIENS DE DÉFENSE

Date et lieu où le chien a obtenu soit :

- CERTIFICAT R.C.I. ,
- BREVET DE MONDORING,
- PISTAGE F.C.I. 1,
- TEST INTERNATIONAL DE SAUVETAGE
- BREVET DE CHIEN DE DEFENSE EN RING,
- BREVET EN CAMPAGNE,
- BREVET PISTAGE ,
- BREVET DE RECHERCHE UTILITAIRE,
- BREVET TROUPEAU (OVIN OU BOVIN)

CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUE ET CONTINENTAUX

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum TRES BON ou le Brevet International de Chasse Pratique (B.I.C.P) 1ère ou 2e catégorie

CHIENS COURANTS

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un BREVET DE CHASSE

SPANIELS

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

BARBETS

Date et lieu où le chien a obtenu un BREVET DE TRAVAIL A L'EAU 1e ou 2e CATEGORIE

TERRIERS

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu UN MINIMUM DE 100 POINTS

TECKELS

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu AU MINIMUM 50 POINTS OU UN 3e PRIX ou un MINIMUM DE 47 POINTS ou un 3e PRIX lors d'une épreuve de menée à voix sur lièvres ou au terrier artificiel.

CHIEN D'ELAN-NORVÉGIEN - CHIEN DE ROUGE DE HANOVRE ET DE BAVIERE

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants :

- chiens de rouge,
- chien de rouge forceur,
- chien de rouge hurleur à la mort,
- chien de rouge indicateur à la mort
- TAN ou BREVET MAITRISE DU C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe

CHIENS NORDIQUES DE TRAINEAU

Date et lieu du concours où le chien a obtenu LE BREVET DE TRAVAIL ECHELON 1

RETRIEVERS

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu TB EN FIELD OU BICP 1^{er} ou 2^e CATEGORIE

LEVRIERS

fournir copie du certificat (obligatoire) de la FCI confirmant que le lévrier a bien pris part à des courses ou coursings internationaux avec octroi du CACIL, au moins à quatre reprises, sur une période d'un an et un jour et qu'il a été classé à deux reprises parmi la première moitié des concurrents des courses et coursings. Par ailleurs, au cas où ce classement a été obtenu lors d'un coursing international, le lévrier doit avoir obtenu au moins 2/3 du maximum des points.

Le certificat est fourni par la SCC via le secrétariat de la Commission Nationale d'Utilisation des Lériers.

CLASSE CHAMPION *Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.*

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs).

RÉPONSE

.....

.....

.....

Samedi 2 juin 2012

Séance de Confirmation

pour les chiens
non engagés
à l'exposition

de 14 h 30 à 17 h

**Feuille spécifique à réclamer
au 04 78 84 07 22
ou à télécharger
sur cynoprint.com
ou canine-rhonealpes.com**



PLAN D'ACCÈS GÉNÉRAL

Avenue Louis Blériot - Chassieu



BULLETIN D'ADHESION A LA SOCIETE CANINE RHONE-ALPES

Fiche de renseignements à retourner à la S.C.R.A.

269, rue Francis de Pressensé 69100 VILLEURBANNE - Tél. 04 78 84 07 22 - Fax 04 78 85 74 83

Je soussigné, renouvelle mon adhésion (ou demande à être membre), de la Société Canine Rhône-Alpes

M., Mme, Mlle Prénom

Eleveur Autre Téléphone

Adresse

Code postal Ville

Je joins la somme de 18,30 euros, montant de la cotisation 2012, à l'ordre de la S.C.R.A. (règlement séparé de l'engagement à l'exposition).

Fait à le 2012 - Signature

ZONE D'ACTION : AIN - ARDÈCHE - DRÔME - ISÈRE - LOIRE - RHÔNE - SAVOIE - HAUTE-SAVOIE